



Population légale de l'Île-de-France : 12 117 132 habitants au 1^{er} janvier 2016

Au 1^{er} janvier 2016, l'Île-de-France compte 12 117 132 habitants. En cinq ans, la population a augmenté de 264 000 personnes, soit une hausse annuelle moyenne de 0,4 % similaire à celle de la France métropolitaine. La croissance francilienne ralentit comme au niveau national. Portée principalement par le solde naturel, elle se concentre désormais en Seine-Saint-Denis, dans le nord de l'Essonne et l'ouest de la Seine-et-Marne.

Nadine Laroche

Au 1^{er} janvier 2016, l'Île-de-France compte 12 117 132 habitants, soit 19 % de la population de France métropolitaine. Région la plus peuplée et la plus dense de France, sa population est très concentrée dans les grandes communes : huit Franciliens sur dix résident dans des communes de 10 000 habitants ou plus et deux sur dix dans les cinq communes de plus de 100 000 habitants (Paris, Boulogne-Billancourt, Argenteuil, Saint-Denis et Montreuil).

Entre 2011 et 2016, l'Île-de-France gagne en moyenne 53 000 habitants par an. Cette croissance, de 0,4 % par an en moyenne, est légèrement inférieure à celle observée entre 2006 et 2011 (+ 0,5 %) (figure 1). En effet, entre ces deux périodes, l'excédent naturel se tasse, tandis que le déficit migratoire apparent augmente légèrement.

Le solde naturel reste le seul moteur de la croissance régionale (+ 0,9 % en moyenne annuelle). Le nombre de naissances est en effet largement supérieur à celui des décès dans tous les départements. Ainsi, l'excédent naturel de la région représente près de la moitié (48 %) de celui de la France métropolitaine.

Une croissance qui accélère en Seine-Saint-Denis et dans l'Essonne

Entre 2011 et 2016, la population augmente dans tous les départements, sauf à Paris. La capitale compte 12 000 habitants de moins chaque année alors qu'elle en gagnait 14 000 entre 2006 et 2011. Cette baisse s'explique essentiellement par le creusement du déficit migratoire apparent qui, entre ces deux

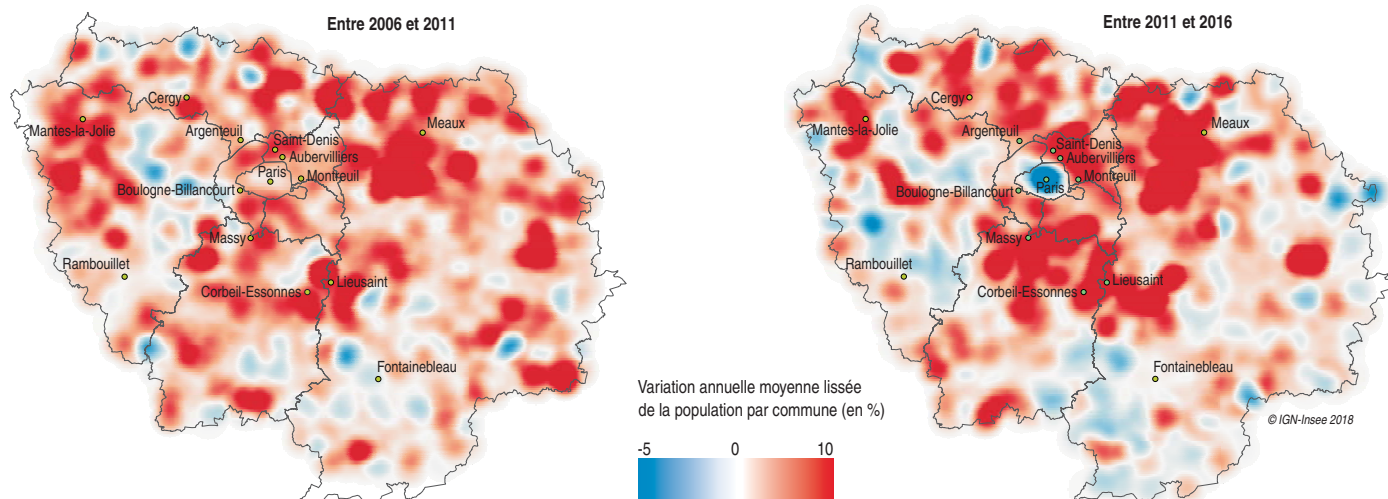
1 La croissance s'accélère en Essonne et en Seine-Saint-Denis

	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2011	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2016	Variation annuelle moyenne 2011-2016 (en %)			Variation annuelle moyenne 2006-2011 (en %)		
			Totale	Part due au solde naturel	Part due au solde migratoire	Totale	Part due au solde naturel	Part due au solde migratoire
Paris	2 249 975	2 190 327	-0,5	0,7	-1,2	0,6	0,8	-0,2
Hauts-de-Seine	1 581 628	1 603 268	0,3	0,9	-0,7	0,6	1,0	-0,4
Seine-Saint-Denis	1 529 928	1 606 660	1,0	1,3	-0,3	0,5	1,3	-0,8
Val-de-Marne	1 333 702	1 378 151	0,7	0,9	-0,3	0,5	1,0	-0,4
Petite couronne	4 445 258	4 588 079	0,6	1,1	-0,4	0,5	1,1	-0,6
Seine-et-Marne	1 338 427	1 397 665	0,9	0,8	0,1	1,0	0,9	0,1
Yvelines	1 413 635	1 431 808	0,3	0,8	-0,5	0,3	0,8	-0,6
Essonne	1 225 191	1 287 330	1,0	0,9	0,1	0,4	0,9	-0,5
Val-d'Oise	1 180 365	1 221 923	0,7	1,1	-0,4	0,4	1,0	-0,6
Grande couronne	5 157 618	5 338 726	0,7	0,9	-0,2	0,5	0,9	-0,4
Île-de-France	11 852 851	12 117 132	0,4	0,9	-0,5	0,5	1,0	-0,4
France métropolitaine	63 070 344	64 468 792	0,4	0,4	0,1	0,5	0,4	0,1

Les taux de variation sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. La somme des taux dus aux soldes naturel et migratoire peut être légèrement différente du taux de variation de la population.

Source : Insee, recensements de la population 2006, 2011 et 2016.

2 La croissance se resserre autour de Paris



Source : Insee, recensements de la population 2006, 2011 et 2016.

périodes, est passé de -0,2 % à -1,2 % en moyenne par an. C'est le plus fort déficit migratoire apparent de tous les départements français. Parallèlement, la baisse de la natalité affaiblit l'excédent naturel à Paris.

Entre 2006 et 2011, deux départements contribuaient de manière importante à la croissance de l'Île-de-France : Paris et la Seine-et-Marne. Entre 2011 et 2016, ce sont trois départements - la Seine-Saint-Denis, l'Essonne et la Seine-et-Marne - qui portent à eux seuls 75 % de l'accroissement démographique de la région. En Seine-Saint-Denis, la population progresse toujours grâce à un excédent naturel très élevé (20 400 habitants supplémentaires en moyenne par an), le plus important de France. En outre, son déficit migratoire apparent s'est très nettement réduit. Par conséquent, son rythme de croissance a doublé entre les périodes 2006-2011 et 2011-2016, passant de 0,5 % à 1,0 %. En 2016, la Seine-Saint-Denis devient ainsi le deuxième département le plus peuplé de la région, devant les Hauts-de-Seine.

La Seine-et-Marne et l'Essonne sont les seuls départements d'Île-de-France à cumuler excédent naturel et excédent migratoire apparent. C'était déjà le cas pour la Seine-et-Marne entre 2006 et 2011. Dans l'Essonne, les arrivées sont maintenant plus nombreuses que les départs. Sa population, qui progressait de 0,4 % par an de 2006 à 2011, augmente de 1,0 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2016. À l'inverse, la croissance ralentit nettement dans les Hauts-de-Seine entre les deux périodes, sous l'effet cumulé de l'aggravation du déficit migratoire apparent et du fléchissement de l'excédent naturel. Son rythme est maintenant similaire à celui observé dans les Yvelines, où le taux de croissance reste modéré (+0,3 % par an).

Dans le Val-de-Marne et dans le Val-d'Oise, la population augmente plus rapidement entre 2011 et 2016 qu'au cours de la période 2006-2011, en raison d'un déficit migratoire apparent qui se réduit.

La croissance se resserre autour de Paris entre 2011 et 2016

Au sein de l'Île-de-France, la croissance s'opère donc de manière différenciée selon les territoires. Entre 2006 et 2011, les zones connaissant le plus fort accroissement démographique étaient relativement réparties dans la région. Entre 2011 et 2016, ces zones de peuplement se resserrent autour de Paris (figure 2), et se concentrent en Seine-Saint-Denis, dans le nord de l'Essonne et l'ouest de la Seine-et-Marne. Ces territoires connaissent un regain d'attractivité lié à la construction de logements et au développement économique. Au sein de ces territoires, certaines communes contribuent ainsi fortement à la croissance de leur département : Aubervilliers en Seine-Saint-Denis, Massy et Corbeil-Essonnes dans l'Essonne ou Lieusaint en Seine-et-Marne. ■

Pour comprendre

Les populations légales prennent effet au 1^{er} janvier 2019. Elles se réfèrent au 1^{er} janvier 2016 et se substituent à celles publiées l'an dernier. Les données de population au 1^{er} janvier 2016 correspondent aux résultats définitifs issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2014 à 2018. Ces données seront officielles dès leur authentification par décret.

L'Insee publie par ailleurs des estimations de population 2018 par région et département. Ces estimations sont provisoires et ne peuvent servir de base légale pour l'application des textes législatifs. Afin d'améliorer la prise en compte de la multirésidence, notamment pour les enfants en résidence partagée, le questionnaire du recensement de la population a évolué en 2018. La croissance de population mesurée entre 2011 et 2016 est ainsi affectée d'un très léger effet questionnaire. Une estimation en sera publiée le 15 janvier 2019.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Dalila de Oliveira

Crédits photos :
Phovoir
ISSN 2426-1262
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Le recensement de la population, site internet de l'Insee : www.insee.fr/fr/information/2008354
- Vallès V., « Entre 2011 et 2016, les grandes aires urbaines portent la croissance démographique française », *Insee Focus* n° 138, décembre 2018.
- Chantoiseau B., Chometon É., Ciesielski H., Louchart Ph., Poncelet Th., Roger S., Wittmann A.-L., « Évolutions conjointes du parc de logements et de la population en Île-de-France - Deux scénarios à l'horizon 2035 », *Insee Analyses Île-de-France* n° 90, décembre 2018.

